

Présents :

- M. VERHÉE, directeur de l'école primaire Jean Rostand.
- Les enseignants de l'école primaire Jean Rostand.
- Mme DEJOIE, Maire Adjoint aux affaires scolaires et périscolaires.
- Les représentantes élues de parents d'élèves titulaires et suppléantes : M. VIDAL, Mme MICHAUD, Mme ROETHEL, Mme WRIGHT-AGOSTINI, Mme BAUMANN, Mme GONTHIER, Mme CAHANIN, Mme BAPTISTE, Mme AMADO.
- M. BAILLEUX, directeur du service scolaire et périscolaire de Ville d'Avray.
- M. ODIER, maire adjoint en charge des affaires générales et des travaux

Excusés :

- Mme LAMBLLOT, Inspectrice de l'Education nationale.
- Mme LANOIR, conseillère municipale affectée au conseil d'école de l'élémentaire Jean Rostand.
- M. de BEAULIEU, Mme BRUNSTEIN, Mme ARFEUX et Mme ROCHER-RIGAUD.

Ordre du jour :

- 1) Projet de rénovation du groupe scolaire Jean Rostand : intervention de Mme CORBIN, directrice des services Techniques de Ville d'Avray
- 2) Rentrée 2019 : effectifs prévisionnels, CHAM et allemand
- 3) Vie de l'école : constat 2018-2019 et perspectives
- 4) Fête de fin d'année
- 5) Temps convivial

1) Projet de rénovation du groupe scolaire Jean Rostand :

Présentation de Mme CORBIN, directrice des services Techniques de Ville d'Avray et de M. ODIER, maire adjoint en charge des travaux.

► Cf. document joint ou à demander au directeur.

Éléments complémentaires apportés à l'issue du conseil d'école :

Organisation / déménagement :

L'école Chanteclerc sera réaménagée afin de pouvoir accueillir jusqu'à trois classes le temps des travaux. Les deux classes de GS seront dans ces locaux à partir du retour des vacances d'avril afin que les travaux liés à la toiture puissent commencer côté maternelle. Choix de commencer par la maternelle afin de s'assurer que cette partie de l'école ne soit pas impactée pour la prochaine rentrée scolaire (élèves en bas âge + nouvelle école pour les PS).

Sécurité :

Pendant la période mai/juin/début juillet, les ouvriers vont accéder au chantier par la porte coté mail. Avant, un cloisonnement sera réalisé au niveau du premier étage pour que ni les ouvriers dans un sens ni les enfants dans l'autre sens ne puisse pénétrer dans l'école ou le chantier. Au niveau du rez-de-chaussée, une porte sera posée permettant aux classes de pouvoir évacuer en cas d'incendie par la porte mail, mais ne permettra pas aux ouvriers d'entrer dans l'école. Pendant les congés scolaires les ouvriers entreront par la porte d'entrée de l'école.

Une base de vie sera installée dans les locaux, propriété de la ville, au-dessus de la poste. Aucun ouvrier ne viendra donc au sein des locaux pour utiliser par exemple les sanitaires des enfants et adultes de l'école.

La période où les ouvriers travailleront sur le toit en juin va correspondre exactement à la zone déménagée. Ils ne travailleront donc pas au-dessus de la zone sanitaire et préau et ne seront donc pas au niveau de la cours de l'école. Coté école, cette zone correspond au jardinet en contre bas des classes, il n'y a donc aucun risque de chute d'objet sur la tête des enfants et adultes. Coté mail, si un échafaudage est monté, constituera un passage couvert pour le mail et ne sera pas accessible depuis celui-ci.

2) Rentrée 2019 : effectifs prévisionnels, CHAM et allemand

Effectifs à peu près stabilisé entre cette année (470 élèves) et ceux prévisionnels pour la rentrée prochaine (466 élèves).

Pas de fermeture prévue sur l'école primaire Rostand.

Fermeture à La Ronce prévue en élémentaire à la rentrée prochaine.

CHAM :

La CHAM existante est transformée en classe CHAM à partir de la rentrée prochaine.

Affectation de cette classe CHAM sur l'école primaire de La Ronce. Le critère des locaux a été notamment l'élément principal sur cette affectation. Des enseignants impliqués sur le projet existaient sur les deux écoles.

Objectif : depuis deux ans la CHAM avait une organisation qui limitait l'implication des enseignants concernés car les élèves, souvent peu nombreux, étaient pris sur le temps scolaire. Le fait d'avoir cette CHAM proposée sur les deux écoles élémentaires ne permettait pas d'avoir un effectif suffisant pour créer une classe dédiée à ce projet.

La création de cette classe CHAM a pour objectif d'avoir un effectif suffisant avec un enseignant qui intègre pleinement ce projet dans son projet de classe : 3 heures pris sur le temps scolaire.

Changement pour la rentrée prochaine : les élèves inscrits actuellement en CHAM sur Rostand en CM1 pourront intégrer la classe CHAM à la rentrée prochaine à La Ronce. Les élèves inscrits en CE2 cette année à Rostand pourront intégrer la classe CHAM à La Ronce.

Objectif de créer un vrai parcours complet CHAM à terme à partir du CE1. La question de l'affectation sera donc aussi posée ensuite aux parents d'élèves dès l'élémentaire au regard de cette option.

Intervention sur l'importance que ce parcours CHAM puisse être proposé à tous les profils d'élèves. Volonté affichée que ce parcours ne soit pas élitiste.

Bilangue :

La bilangue de continuité qui était jusqu'alors proposée sera remplacé à la rentrée prochaine par un enseignement d'allemand proposé aux élèves qui le souhaitent. Le terme de classe bilangue disparaît.

Attachement à la diversité linguistique et à la cohérence sur la continuité des apprentissages proposés à l'école primaire et au collège, l'enseignement de l'allemand continuera d'être proposé si les moyens nous le permettent. Les postes fléchés allemand étant pourvu sur Rostand, cet enseignement pourra à la rentrée prochaine être proposé.

La question de l'espagnol comme langue proposée à l'école élémentaire a été posée.

3) Vie de l'école : constat 2018-2019 et perspectives

- LSU en élémentaire et Educonnect : mise en place effective. Peu de difficultés rapportées lors de cette mise en place.
- Carnet de suivi en maternelle : version numérique créée par l'équipe enseignante suite à l'incompatibilité entre le support numérique existant utilisé et les tablettes achetées. Chaque livret créé sera ensuite envoyé nominativement à chaque parent sous version PDF par courriel.
- Maternelle :
Temps d'accueil modulé cette année en fonction des classes (autorisation quotidienne pour les parents de rentrer dans la classe vs seulement ponctuellement). Echange sur ces différentes organisations.
Ce qu'il ressort : toutes ces organisations conviennent à l'ensemble de la communauté éducative. Il faut néanmoins s'assurer que cela est bien expliqué en début d'année et veillez à harmoniser au sein de l'école. Une évolution semble souhaitable en cours d'année, notamment pour les PS pour que l'entrée dans l'école soit plus progressif. Cela paraît particulièrement intéressant pour les GS en fin d'année pour les préparer au CP. Proposition pour que cette organisation soit équilibrée : avoir des temps forts dans la classe avec les parents à différents moments de chaque période (ex. : autorisation des parents de rentrer une fois / semaine ; pour certaines activités dans la période ou en fin de période avec une classe ouverte pour montrer ce qui a été fait).
Décision en conseil de cycle pour l'année prochaine à partir de ces différents éléments.
- Difficultés apparues cette année en réflexion pour cette fin d'année et pour la rentrée prochaine :
 - En CP : comportement des élèves particulièrement difficile (groupe agité, vocabulaire non adapté, violence verbale et bousculade, façon d'aborder l'enseignant de façon très familière...).
Réflexion actuelle sur comment agir (réunion auprès des parents ?). Une réunion de travail pourrait être programmée dans cette optique.
 - Le temps de récréation : il n'est pas un temps de détente pour tous les élèves. On se rend compte que les enfants n'apprécient pas nécessairement d'aller en récréation (bruit, agitation). Des pistes sont en cours pour répondre avec la mise en place de médiateurs et une autogestion de l'utilisation de la cour et de la répartition de l'espace lors des récréations en lien avec les délégués de classe et les membres de l'association USEP de l'école.

Ces deux axes seront probablement au centre des projets pour l'année 2019-2020.

4) Fête de fin d'année

Fête commune maternelle + élémentaire dans les locaux de l'école Primaire. Prévues le vendredi 21 juin 2019.

Un comité des fêtes se réunira pour préparer cette fête.

Rappel : l'importance de la mobilisation des parents pour que ce temps convivial se déroule dans les meilleures conditions possibles.

5) Temps convivial